



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ORNAISONS

Séance du 15 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze du mois d'avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, en mairie provisoire au 8 av. St Marc pendant les travaux de la mairie, sous la Présidence de Xavier SOLER, adjoint délégué aux Finances et à l'Administration générale.

Présents : Claudine ANDOQUE - Rémi CASTY - Claire CHAOUAT - Éric GALEYRAND - Catherine GARCIA - Sébastien GASPARIANI - Elsa GIOVANNINI - Marjorie MORALES - Michèle OFFRET - Pascal SALVADO - Xavier SOLER - Fanny TISSEYRE

Procurations : Malik MEKHATRIA à Sébastien GASPARIANI ; Pascal SERRES à Fanny TISSEYRE

Absents non représentés : - néant -

Désignation des secrétaires de séance (art. L2121-15 CGCT) : Catherine GARCIA et Elsa GIOVANNINI

Nombre de membres en exercice : 15	Votes pour : 14
Nombre de membres présents : 12	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 14	Abstentions : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	Date de la convocation : le 8 avril 2026

Délibération n°2026_18

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Rapporteur : François RICHARD, Maire

Le compte financier unique (CFU) est un document comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul ce nouveau document remplit les fonctions de « rendus de comptes ». Le vote du CFU constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L 1612-12 du CGCT.

Conformément à l'article L 2121- 14 du CGCT, l'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget principal. M. le Maire propose de désigner M. Xavier SOLER, en sa qualité d'adjoint délégué aux finances et à l'administration générale.

Rapporteur : Xavier SOLER, Président de séance

M. Xavier SOLER, adjoint délégué aux finances et à l'administration générale, président de séance, soumet à l'assemblée délibérante l'examen du CFU 2025 du budget principal dressé par M. François RICHARD, Maire, et M. Robert SUBIAS, chef du service comptable de Narbonne.

Le CFU 2025 du budget principal fait ressortir les résultats suivants :

▪ **EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :** Dépenses réalisées 1 139 895.66 € / Recettes réalisées 1 297 460.14 €

Soit un résultat 2025 excédentaire de 157 564.48 € auquel il convient d'ajouter l'excédent 2024 de 125 613.51 €

→ **soit un résultat de clôture excédentaire de 283 177.99 € au 31.12.2025 en fonctionnement**

Solde des restes à réaliser en fonctionnement : 0.00 €

→ **soit un résultat cumulé excédentaire de 283 177.99 € en fonctionnement**

▪ **EN SECTION D'INVESTISSEMENT :** Dépenses réalisées 222 706.91 € / Recettes réalisées 186 060.54 €

Soit un résultat 2025 déficitaire de 36 646.37 € auquel il convient d'ajouter le déficit 2024 de 87 837.61 €

→ **soit un solde déficitaire de 124 483.98 € au 31.12.2025 en investissement**

Solde des restes à réaliser en investissement : - 7 318.24 € (247 595.00 € en recettes / 254 913.24 € en dépenses)

→ **soit un résultat cumulé déficitaire de 131 802.22 € en investissement**

→ **Soit un résultat total cumulé excédentaire de 151 375.77 €**

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 011-211102678-20260415-D2026_18-DE

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses réalisées	1 139 895,66 €	222 706,91 €
Recettes réalisées	1 297 460,14 €	186 060,54 €
Résultat 2025	157 564,48 €	- 36 646,37 €
Reports 2024	125 613,51 €	- 87 837,61 €
Résultat cumulé	283 177,99 €	- 124 483,98 €
RAR en dépenses	- €	254 913,24 €
RAR en recettes	- €	247 595,00 €
Soldes des RAR	- €	- 7 318,24 €
RÉSULTATS CUMULÉS	283 177,99 €	- 131 802,22 €
RÉSULTAT TOTAL CUMULÉ	151 375,77 €	

Après la présentation du CFU 2025 du budget principal, M. le Maire quitte la salle pour permettre à l'assemblée de le voter.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de son rapporteur, et après en avoir délibéré :

DÉCIDE

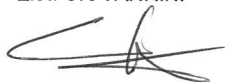
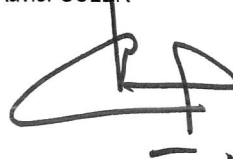
D'approuver le compte financier unique du budget principal 2025 tel que présenté ci-avant ;

De donner pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance le 15 avril 2026.

Les Secrétaires de séance,
Catherine GARCIA Elsa GIOVANNINI

Le président de séance,
Xavier SOLER

Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le

ID : 011-211102678-20260415-D2026_18-DE